



Commune
de
FAA'A



N° 863/2018

FAA'A, le 26 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
18 juin 2018

Date d'Affichage :
19 juin 2018

Date de séance :
26 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 04
VOTANTS : 17
POUR : 15
CONTRE : 02
ABSTENTION : 05

Objet : Refusant
l'attribution d'une
subvention à
l'association Tama no
Outuaraia

*Le Premier Adjoint certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
mairie dans les délais
légaux.*

Le Président de séance

Robert MAKER

Le mardi 26 juin 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
VANAA Emma		X	
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André			MAI G.
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence		X	
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARI I Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai		X	
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent			TETUAITEROI G.
ARII épouse BARFF Maimiti		X	
RUA épouse BARFF Linda		X	
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAH I Célia			GRAND-PITTMAN
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
BUTSCHER Levyn			POIA C.
TEMAURI Jean	X		
OROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAH I Teiva		X	
TOKORAGI Olié	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Rosina CHIN FOO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 11 octobre 2016 et ayant son siège sur Faa'a, l'association Tama no Outuaraia a pour but :

- *d'organiser, de collaborer, de participer aux évènements socio-culturels quels qu'ils soient, aux concours de danse traditionnelle et activités sportives relatives aux festivités culturelles,*
- *de favoriser l'entraide mutuelle entre les associations culturelles et sociales telle que : arts et artisanat, sports, aides aux familles de nos quartiers et de l'environnement,*
- *de participer aux rencontres interquartiers, intercommunales et internationales à but culturel,*
- *d'organiser des échanges et de promouvoir notre culture à l'International à travers la danse en participant au Heiva San Diego, Heiva Las Vegas, Heiva i Honolulu, en France, au Japon, au Mexique et autres pays où sont organisés des festivals culturels polynésiens et des workshops à la demande des organisateurs.*

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Président	Charles	TEMORERE
Présidente déléguée	Rereata	TARAHU
Vice présidente	Cécile	TARAHU
Secrétaire	Annette	AKA
Secrétaire adjointe	Heiporohiti	TUAIRAU
Trésorière	Phineata	TARAHU
Trésorière adjointe	Hinanui	TEHEURA

Par courrier du 20 mars 2018, l'association sollicite une subvention de 1 000 000 F pour financer sa participation au Mata'ari'i ni'a 2018 et au Taurua i Faa'a 2018. Après une étude technique, la commission développement éducatif, social et culturel du 28 mars 2018 rend un avis favorable quant à l'octroi d'une subvention de 200 000 F, conformément au plan de financement ci-dessous :

Financeur	Montant en FCFP	%
Fonds propres	350 000	35%
Produits d'activités	350 000	35%
Sponsors	100 000	10%
Commune de Faa'a	200 000	20%
TOTAL	1 000 000	100 %

Lors du conseil municipal du 22 mai 2018, le projet de délibération est présenté mais ne peut être adopté en raison du défaut de quorum. Aussi, il vous est proposé de statuer à nouveau sur l'attribution de la subvention demandée par l'association Tama no Outuaraia.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu** la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** la délibération n°824/2018 du 22 mai 2018 approuvant le compte administratif ainsi que le compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2017 du Budget principal ;
- Vu** les délibérations n°828/2018 du 22 mai 2018 et n°854/2018 du 26 juin 2018 portant modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** le courrier du 20 mars 2018 de l'association Tama no Outuaraia ;
- Vu** le rapport de présentation et les décisions prises par la commission du développement éducatif, social et culturel du 28 mars 2018 ;

Dans sa séance du 26 juin 2018 ;



ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est refusée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de deux cent mille francs (200 000 FCFP) à l'association Tama no Outuaraia.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 26 juin 2018

Le Président de séance,

 
Robert MAKER



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **02 JUIL. 2018** et affiché le **02 JUIL. 2018**

MAIRIE DE FAA'A
Secretariat DGS
Reçu le

02 JUL. 2018

N° chrono :